



Association des Intérêts de Vessy
Case postale 23
1234 Vessy

www.aiv.ch

Conseil administratif de Veyrier
Place de l'Église 7
1255 Veyrier

Vessy, le 8 décembre 2022

Nuisances sur le domaine public – éclairage au Grand Donzel

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

Nous accusons réception de votre courrier du 14 novembre qui donnait suite à notre lettre du 28 septembre 2022.

Nous avons été surpris de lire que l'éclairage des terrains de football est arrêté à l'aide d'une minuterie à 22h15 depuis début septembre. Cette affirmation n'est en effet pas corroborée par les relevés effectués par les riverains qui font état des heures d'extinction suivantes :

- De fin août à mi-septembre : à 23h30 pendant environ trois semaines,
- De mi-septembre au 20 octobre : dès 22h45 (période de cinq semaines),
- Depuis le 21 octobre à ce jour : dès 22h15 (mais pas systématiquement)

Dans les faits, en cette période de potentielle pénurie d'énergie, ce ne sont pas moins de 250 heures d'éclairage inutile, soit sans aucune activité footballistique, qui auront été gaspillées. Plus prosaïquement, cela représente 10 jours non-stop d'éclairage à l'aide des 32 spots allogènes des terrains de football en pure perte.

Outre ce gaspillage énergétique, il est regrettable que le nouveau règlement communal prévoyant un « couvre-feu » dès 22h ne soit pas respecté avec le blanc-seing des autorités sensées l'appliquer. Les éclairages intempestifs constatés engendrent une pollution lumineuse difficile à supporter et ouvrent la voie à des nuisances sonores au-delà de 22h en favorisant les activités sur le site du Grand-Donzel.

Sur ce dernier point, il nous semble que la pose des panneaux prônant la tranquillité des lieux dès 22h devrait être effectuée rapidement et qu'un contrôle du respect de cette injonction soit organisé. Nous vous remercions d'ores et déjà d'y prêter attention.

En conclusion, alors que la Commune s'adresse aux habitants au travers d'un tout ménage en indiquant qu'elle « participe aux efforts d'économie d'énergie », il nous semblerait cohérent de passer des paroles aux actes en optimisant – techniquement et dans leur utilisation – les éclairages des terrains du centre sportif. De même, s'assurer de l'application du règlement récemment adopté nous semble le minimum de ce qui est attendu des habitants du Plateau de Vessy.

En vous remerciant pour l'attention portée à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.

Charles Lassauce
Vice-Président

Max Müller
Président

Annexe : relevé des temps d'éclairage du 1^{er} août au 4 décembre 2022